

A

Monsieur Hubert MOREAU  
Directeur Interrégional  
Chef de la Mission des Services  
Pénitentiaires d'Outre-Mer

Objet : projet d'étude sur les terroristes et radicalisés islamistes venant d'Outre-Mer et incarcérés en Métropole.

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance d'un projet d'étude piloté par la MOM, en collaboration avec la DISP Paris, étude sur les terroristes et radicalisés islamistes venant d'Outre-Mer et incarcérés en Métropole. L'objet de cette étude est de « permettre de dresser le « portrait » d'un habitant de chaque territoire pour permettre l'émergence de « profil » (« un guadeloupéen c'est CA ; un mahorais c'est CA »). Afin d'éviter l'émergence d'une « caricature de nos populations ultra-marines », la DISP cherche à rassembler le plus de témoignages possibles, et propose ainsi aux agents exerçant en outre-mer de répondre à un questionnaire listant notamment un certain nombre d'items. Nous relevons que cette étude serait pilotée par un psychologue du binôme de coordination PLAT de la MOM, associé à un anthropologue.

La liste des items qu'il est offert aux agents de renseigner intègre des maladroites plutôt affligeantes et nous interroge. Il est ainsi proposé de parler « des traits de personnalité / caractère en lien avec la culture et les traditions », en s'appuyant sur un exemple régional qui laisse sans voix : « Ex : « le breton est rustre mais accueillant » ».

Connaître d'avantage les territoires et cultures sur lesquels interviennent les agents est un objectif sur lequel nous pourrions nous retrouver sans difficulté. Mais organiser la constitution d'un tel socle de connaissance sur la base de ce genre de méthodologie nous afflige. Le rattachement de l'étude à l'antiterrorisme n'aide pour sa part pas à y voir davantage plus clair, notamment lorsque l'on comprend que son objet ne fait que répondre à une préoccupation métropolitaine.

Et pourtant, les territoires d'outre-mer constituent en soit un sujet d'étude vaste pour l'administration pénitentiaire. Les établissements pénitentiaires y sont parmi les plus insalubres et délabrés qui soient. La surpopulation carcérale y atteint des records dépassant largement la situation des établissements pénitentiaires métropolitains. Les dispositifs de formation et d'évolution de carrière des agents sont contrariés par des politiques de prise en charge des frais de déplacement inacceptables (systématisation de la visio-conférence). Les moyens en ressources humaines des services déconcentrés, MOM incluse, sont dérisoirement pris en compte malgré les besoins extrêmes qui peuvent exister.

Alors oui, s'il s'agit de mettre enfin l'Outre-Mer au centre des préoccupations du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire, nous pourrions saluer les efforts réalisés. Mais certainement pas par le biais caricatural qui nous est proposé dans le cadre de l'étude menée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Interrégional, en l'expression de notre considération.

NB : ce courrier sera rendu public.

Paris, le 01 06 2017

Pour le SNEPAP-FSU,  
Rémy MOREUILLE-TASSART  
Secrétaire Général

